

RÉSOLUTION

Orientations stratégiques 2018-2021

Face aux difficultés rencontrées par les personnes accidentées de la vie qu'elle représente depuis près de 100 ans, la FNATH réaffirme à l'occasion de son 48^e Congrès national sa mobilisation, par tous moyens, pour défendre et renforcer l'accès aux droits et pour l'adoption de réformes véritablement sociales. Cette mobilisation se traduit par la définition d'orientations stratégiques jusqu'au prochain congrès de 2021 et d'un plan annuel d'actions.

1- Parce qu'un accidenté de la vie ne doit pas renoncer à ses droits par méconnaissance ou en raison de leur complexité,

la FNATH se mobilise au plan national comme en proximité pour renforcer sa présence aux côtés de toutes les victimes.

2- Une priorité : l'accompagnement des victimes du travail.

La réforme du système d'indemnisation des victimes du travail, globalement inchangé depuis 1898 et qui impose une procédure longue et épuisante aux salariés à l'encontre de leur employeur doit évoluer. Par ailleurs, il est indispensable d'améliorer une protection sociale devenue inadaptée aux nouvelles organisations et conditions de travail (ubérisation, nouvelles technologies, nouvelles pathologies...).

3- Un réseau mobilisé pour préserver les droits de tous les accidentés de la vie.

Améliorer une réforme de la Justice mal préparée. Si la FNATH approuve la nécessité de professionnaliser les débats devant ces juridictions, elle ne peut pas accepter que sa

compétence et son professionnalisme largement reconnus soient écartés, au détriment des citoyens justiciables.

Lutter contre la désinsertion professionnelle des accidentés de la vie.

Les licenciements pour inaptitude se multiplient de manière inquiétante et la situation de l'emploi des travailleurs handicapés reste préoccupante : un taux de chômage très élevé, un accès à la formation qui reste difficile, des acteurs de l'emploi souvent méconnus des personnes qui deviennent handicapés.

Garantir des revenus décents pour les accidentés de la vie.

Si la revalorisation annoncée de l'allocation aux adultes handicapés constitue une avancée pour certains, elle ne concernera pas tous ses bénéficiaires. La réforme annoncée des minima sociaux interpelle fortement la FNATH.

Garantir un accès aux soins pour tous, facilité.

Le reste à charge 0 ne devra pas aboutir à l'augmentation du prix des compléments santé

et une réponse doit être apportée aux populations qui ne disposent pas d'une couverture complémentaire. Les victimes du travail doivent bénéficier d'une véritable gratuité des soins.

Agir pour une réforme des retraites protectrice des personnes accidentées de la vie. Le maintien des dispositifs de retraite anticipée et des pensions de réversion est une nécessité. L'accès à la retraite des personnes ayant un parcours en « dents de scie » à la suite d'une succession d'accidents ou de maladies doit être amélioré.

4- Un réseau mobilisé pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées.

La FNATH poursuivra son implication et son soutien aux mobilisations et actions en faveur d'une société qui permette « *le vivre ensemble* », la liberté de choix pour les personnes handicapées et leurs familles, l'accès de tous à l'école ou à l'emploi, qu'il s'agisse de l'accessibilité dans tous les domaines et la lutte contre les exclusions.

Ces orientations stratégiques et ce plan d'action ont été adoptés à près de 96 % des voix.

Plan d'actions 2018-2019

- Pour renforcer l'accès aux droits pour tous, lancement d'une plateforme internet d'accès aux droits.
- Forte mobilisation du réseau pour la création du statut de « *défenseur social* » pour garantir la possibilité pour la FNATH d'assister ses adhérents devant les cours d'appel.
- Mise en place d'une veille et d'un observatoire pour accompagner la nouvelle organisation des juridictions sociales au 1^{er} janvier 2019.
- Participation aux concertations et élaboration de positions et de propositions à porter au plan national et local pour toutes les réformes d'ores et déjà annoncées...
- Mobilisation sur les thématiques de la santé au travail, interpellation des parlementaires par le biais d'une proposition de loi et d'un document sur la protection sociale des travailleurs précarisés et « *ubérisés* ».
- Développer les partenariats avec les associations d'aide aux victimes.
- Réalisation d'un livre blanc de la situation de l'emploi des travailleurs handicapés.
- Afin de prévenir l'accroissement de la désinsertion professionnelle, lancement d'une campagne de prévention des addictions auprès des personnes au chômage ou en arrêt de longue durée.
- Poursuite de la mobilisation contre l'instauration d'un quota de logements accessibles.